

Conditions générales de vente

- Art. 1 - Les prix facturés sont ceux en vigueur à la date de livraison. L&J DYNAMICS GROUP srl se réserve la faculté de modifier ceux stipulés dans nos offres pour tenir compte des livraisons survenues entre-temps dans les éléments qui les déterminent. Les commandes acceptées par nos représentants, de même que les conventions prises par eux, ne sont valables qu'après ratification confirmée par écrit. Nos offres n'impliquent aucun engagement définitif de livraison, les prix offerts sont valables durant quatre semaines, à compter de la date de l'offre. Les marchandises en stock sont offertes sous réserve de vente entre-temps. Pour les marchandises non stockées, l'inscription des commandes est subordonnée à l'acceptation de nos fournisseurs. Les instructions pour l'expédition et le marquage de l'emballage et de la marchandise doivent nous être données lors de la commande.
- Art. 2 - Sauf stipulation expresse, L&J DYNAMICS GROUP srl n'admet pas de dommages et intérêts pour retard dans la livraison. Tous les cas fortuits et de force majeure sont réservés à notre profit et nous donnent éventuellement le droit soit de résilier les marchés sans formalités ni préavis, soit d'en suspendre l'exécution.
- Art. 3 - Les marchandises, même lorsqu'elles sont expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. Toute réclamation au sujet de nos fournitures doit être signifiée par écrit à L&J DYNAMICS GROUP srl, dans les huit jours de la réception de la marchandise. De plus, L&J DYNAMICS GROUP srl se réserve le droit de refuser tout retour de marchandise qui ne sera pas effectué dans la quinzaine de la date de réception de la marchandise, sauf stipulation contraire.
- Art. 4 - Les marchandises dont L&J DYNAMICS GROUP srl aurait reconnu la défectuosité seront, à notre choix, remplacées gratuitement ou remboursées, ceci à l'exclusion de toute autre indemnité. Les marchandises rebutées nous seront retournées dans tous les cas.
- Art. 5 - Sauf stipulation expresse dans nos offres ou confirmations de commande, nos marchandises sont payables au comptant sans escompte. Toute facture non payée à l'échéance portera de plein droit et sans aucune mise en demeure un intérêt de 12 % l'an. L'acceptation d'une traite par le débiteur, après l'envoi de la facture, n'entraîne aucune novation et le montant de la créance reste toujours dû sur base de la facture originale. Par le seul fait de non-paiement d'une facture à son échéance, le montant de celle-ci sera majoré, de plein droit et sans mise en demeure, de 10 % avec un minimum de 25 € à titre de dommages et intérêts pour le préjudice résultant de l'exécution tardive de l'obligation de paiement. Un forfait de 10 € pour frais administratifs sera ajouté à toute commande de moins de 100 € hors taxes, sauf en cas de paiement à l'enlèvement.
- Art. 6 - Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, L&J DYNAMICS GROUP srl se réserve le droit, même après exécution partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire donne le droit à L&J DYNAMICS GROUP srl d'annuler tout ou partie du marché.
- Art. 7 - Si l'acheteur de marchandises ne paie pas à la première demande les sommes devenues exigibles, L&J DYNAMICS GROUP srl se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit et sans sommation. Sans renoncer à des dommages et intérêts plus élevés, les parties sont d'accord d'affecter en paiement de dommages et intérêts, les sommes perçues au moment de la résiliation, celles-ci étant considérées comme étant un minimum de préjudice subi par L&J DYNAMICS GROUP srl. Les marchandises restent la propriété de L&J DYNAMICS GROUP srl jusqu'au complet paiement. Les risques sont à charge des acheteurs. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommage et intérêts. En cas de revente des marchandises, même transformées, appartenant à L&J DYNAMICS GROUP srl, l'acheteur lui cède dès à présent, à titre de gage, toutes les créances résultant de leur revente.
- Art. 8 - Toutes contestations entre parties seront soumises aux Tribunaux de Verviers.
- Art. 9 - Toute remise de commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées même par des stipulations contraires pouvant figurer sur le bon de commande d'un client ou dans ses conditions générales d'achat.

Conditions de garantie

L&J DYNAMICS GROUP srl garantit les appareils décrits sur la facture contre toute défectuosité pour la durée précisée sur la facture. Si endéans cette période l'appareil posait des problèmes liés au hardware uniquement, L&J DYNAMICS GROUP srl procédera gratuitement à la réparation ou au remplacement de l'appareil (selon les cas), compte tenu des conditions ci-dessous.

- (1) L'exécution de la présente garantie ne peut être obtenue que lorsque l'appareil défectueux est accompagné de la facture d'achat. L&J DYNAMICS GROUP srl se réserve le droit de refuser toute garantie si ce document n'accompagne pas l'appareil ou aurait été modifié par le client après l'achat de l'appareil.
- (2) Les frais de transports et d'emballage de l'appareil de l'acheteur vers le réparateur et/ou vers L&J DYNAMICS GROUP srl, les frais de retour de l'appareil vers l'acheteur, de même que les dommages subis par l'appareil durant son transport aller/retour, seront toujours à la charge exclusive de l'acheteur.
- (3) La présente garantie n'est pas accordée dans les cas suivants :
 - (A) Intervention ou modification de la configuration originale du matériel (par exemple : changement de carte, ajout de hard disk ou autres) effectuées par des services non approuvés par L&J DYNAMICS GROUP srl.
 - (B) Dommages causés à l'appareil par :
 - (1) Une utilisation non-conforme de l'appareil, comme par exemple : Surcharges électriques, humidité ou chaleur excessive, ventilation insuffisante, négligence, malveillance, transport ou déplacement, vibrations, etc.
 - (2) Les accidents, cas de force majeure ou toute autre cause de défectuosité en dehors du contrôle du fournisseur, comme par exemple foudre, dégâts des eaux, etc.
 - (3) Le remplacement de pièces ou accessoires par des pièces ou accessoires d'un type non approuvé par L&J DYNAMICS GROUP srl.
 - (C) Enlèvement, modification ou altération du numéro de série de l'appareil.
- (4) La présente garantie ne couvre en aucun cas le(s) logiciel(s), et n'est donc pas accordée, notamment dans les cas suivants :
 - (A) Modification du logiciel système d'origine tel que installé par L&J DYNAMICS GROUP srl.
 - (B) Tout problème de compatibilité hardware ou software résultant d'un défaut (« bug ») du logiciel système non imputable au fournisseur.
- (5) L&J DYNAMICS GROUP srl ne sera responsable d'aucun préjudice, perte ou dommage quelconque, qu'il soit physique, matériel ou moral, qu'il soit direct ou indirect, survenu pour quelque cause que ce soit, d'un fait de négligence ou de tout autre fait.

CONDITIONS GENERALES –CREATION SITE WEB

1. CONTRAT DE CREATION D'UN SITE WEB

- 1.1. L&J DYNAMICS GROUP sprl, accepte de créer un site web destiné à être utilisé sur internet pour le client.

2. SERVICES

- 2.1. L&J DYNAMICS GROUP sprl se chargera de la conception et de la programmation du site web.
- 2.2. Description du site: Le site répondra globalement aux critères stipulés sur le bon de commande signé par le client.
- 2.3. Le client déclare avoir une connaissance suffisante de la signification des termes techniques contenus dans le présent contrat.
- 2.4. Le client connaît la nature variable - voire intermittente - de la technologie Internet.

3. CALENDRIER

- 3.1. Le présent contrat prend effet le jour de sa signature.
- 3.2. Le client doit fournir tous les éléments nécessaires à la création du site dans les délais figurant sur le bon de commande ou à défaut dans les meilleurs délais. Tout retard peut entraîner un prolongement du délai de livraison du site web du client.
- 3.3. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas L&J DYNAMICS GROUP SPRL. Le dépassement des délais de livraison ne peut entraîner la résiliation du contrat par le client. En cas de délai de livraison dépassé par L&J DYNAMICS GROUP SPRL, la date de fin de contrat sera reculée d'une période équivalente au retard imputé à L&J DYNAMICS GROUP SPRL. Aucune autre compensation ne pourra être réclamée par le client.

4. PAIEMENT

- 4.1. Pour les services décrits dans le présent contrat et ses addenda, le client rémunérera L&J DYNAMICS GROUP SPRL pour le travail réalisé conformément à l'offre de prix figurant sur le bon de commande signé par le client et L&J DYNAMICS GROUP SPRL.
- 4.2. RECLAMATIONS: Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social de L&J DYNAMICS GROUP SPRL dans les huit jours qui suivent la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le client. Tout problème invoqué par le client concernant un ajout ou une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.
- 4.3. PAIEMENT: Sauf accord écrit de L&J DYNAMICS GROUP SPRL, le paiement des services rendus doit se faire dans les 15 jours à compter de la date de facturation. Tout retard de paiement entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable de 12% l'an, augmentée d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% avec un minimum de 50 €.

5. ACCES A INTERNET

- 5.1. L&J DYNAMICS GROUP SPRL décline toute responsabilité en cas d'interruption de service ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle. De même, en ce qui concerne l'hébergement du site web du client ou le service e-mail, L&J DYNAMICS GROUP sprl ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés par une interruption temporaire des services de ses fournisseurs.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 6.1. Sauf convention contraire, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de L&J DYNAMICS GROUP SPRL jusqu'au paiement de l'entièreté du montant des factures relatives à la création du site web.
- 6.2. Une fois l'entièreté du montant des factures payée, la passation de propriété intellectuelle a lieu
- 6.3. Sauf convention contraire, L&J DYNAMICS GROUP SPRL pourra néanmoins faire la publicité du site web en tant que référence.

7. CONFIDENTIALITE

- 7.1. Tant le client que L&J DYNAMICS GROUP SPRL s'engagent à ne pas divulguer d'informations confidentielles, y compris et de manière non limitative les codes d'accès et les mots de passe, les informations financières, les données de facturation et les informations sur le hardware, les logiciels et le service.

8. GARANTIES

- 8.1. Le client confirme que le matériel utilisé ou fourni à L&J DYNAMICS GROUP SPRL pour utilisation n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierces parties.
- 8.2. L&J DYNAMICS GROUPE SPRL garantit que les logiciels et les éléments créés et fournis au client respectent les droits des tierces parties et ne sont pas illégaux.
- 8.3. Le client est seul responsable pour le contenu ou les données fournies associées à son site. Le client indemniserà L&J DYNAMICS GROUP SPRL en cas de réclamation de tierces parties concernant l'utilisation qu'il a faite du site créé par L&J DYNAMICS GROUP SPRL.
- 8.4. L&J DYNAMICS GROUP SPRL ne sera pas tenu responsable des dégâts encourus par un client à la suite d'une modification du site apportée par le client ou un utilisateur Internet ou n'importe qui en dehors du personnel de L&J DYNAMICS GROUP SPRL.
- 8.5. Dans le cas où le présent site est développé dans le cadre du lancement par le client d'une nouvelle activité, et ce en vue de tirer profit du canal Internet, il va de soi que le client est seul responsable de la commercialisation, du développement et de la croissance de cette nouvelle activité.
L&J DYNAMICS GROUP SPRL n'agit qu'en tant que conseiller et prestataire technique, et ne peut nullement être tenu pour responsable si la commercialisation, le développement ou la croissance de l'activité n'atteint pas les résultats espérés par le client.

8.6. Dans le cas où un dossier de demande de subsides est introduit, L&J DYNAMICS GROUP sprl n'intervient qu'en tant que facilitateur dans la constitution dudit dossier. La décision d'octroi du subside revenant exclusivement à l'organisme compétent, L&J DYNAMICS GROUP sprl ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une éventuelle issue défavorable.

9. CONDITIONS

9.1. Le présent contrat est valable jusqu'au moment de l'achèvement du site ou, le cas échéant, jusqu'à résiliation par le client des contrats annuels. Sauf mention contraire, tout contrat annuel est renouvelable automatiquement par tacite reconduction sauf résiliation écrite par l'une ou l'autre partie trois mois avant la date anniversaire de reconduction. L&J DYNAMICS GROUP SPRL peut automatiquement adapter ses prix en fonction de l'index comme publié dans le moniteur belge.

9.2. Le client ne peut annuler une commande ferme qu'avec l'accord de L&J DYNAMICS GROUP SPRL et moyennant dédommagement de celle-ci pour le préjudice subi, estimé de convention à minimum 40% du montant repris sur le bon de commande, à moins que L&J DYNAMICS GROUP SPRL n'opte pour l'exécution forcée, sans préjudice aux dommages et intérêts éventuels. Le client peut à tout moment et sans justification ni préavis demander l'annulation ou la résiliation du service. Aucune interruption n'annule les créances en cours, les coûts liés aux services et produits commandés pendant l'interruption resteront entièrement dus.

10. COMPETENCE

10.1. *Tous les frais relatifs au recouvrement des créances du client par voie judiciaire seront récupérés auprès du client.*

10.2. *En cas de litige, seul les Tribunaux de Verviers seront compétents*